A propos de la lutte contre la vie chère

Rendant compte des travaux du Comité départemental d'action contre la vie chère, le « Réveil » annonce que j'ai demandé que soient pris des éléments d'appréciation dans les départements voisins où j'aurais « entendu dire que le coût de la vie baissait ». Le « Réveil » me permettra de préciser ma pensée.

Lorsqu'il prit l'initiative de la constitution de Comités départementaux d'action contre la vie chère, que voulait M. Chautemps, ministre de l'Intérieur ? Permettre aux régions de dresser leurs « cahiers », dans l'ensemble de leurs vœux ou suggestions, le gouvernement se proposant de glaner les éléments d'un programme d'action méthodique et constante. C'est ainsi que, quoi que disent d'aucuns, il est bon que notre Comité délibère de longues heures sur des projets de caractère national qui, présentés aux Pouvoirs Publics, marquent notre volonté, non certes — ce serait trop beau — de diminuer le coût de la vie, mais d'obtenir au moins des prix stables.

D'autre part, dans le cadre du département, d'autres mesures, dès maintenant, peuvent être prises. Les rapports de MM. Van Eslandt et Montsarrat développent à ce propos nombre de suggestions pratiques. C'est dans le même esprit pratique que j'ai prié le Préfet — dont on ne dira jamais assez l'agissant bon vouloir — de se renseigner sur l'action de ceux de ses colègues ayant obtenu des résultats probants, non pour demain, mais pour tout de suite.

Des détaillants comme des grossistes, le Préfet des Ardennes vient d'obtenir une diminution des prix de six denrées : café, sucre, huile, haricots, margarine et sain doux ; des bouchers, une baisse du prix des ragoûts et du pot-au-feu — poitrine, flanchet collier, — le coût de celui-ci diminuant d'un franc au kilogramme.

Que l'on puisse dans notre Nord espérer d'aussi bons résultats, en attendant mieux, bien vivement je le souhaite. Je remercie le « Réveil » de me donner l'occasion de souligner que mon intervention n'avait d'autre but.

Roger SALENGRO,
Conseiller général du Nord.

Des militaires allemands tortionnaires ont été jugés par contumace

Les généraux auteurs des infâmes déportations de femmes et de jeunes filles sont condamnés à 2 ans de prison

Hier, le conseil de guerre de Lille, présidé par M. le colonel Lamborot, avait à juger toute une série de crimes commis par des officiers allemands, voire même des généraux, pendant la période d'occupation, et notamment parmi ces soudards, le trop fameux capitaine Himmel, grand directeur de la police lilloise que nos concitoyens considéraient comme un véritable bourreau.

Les actes d'accusation reprochaient aux généraux Von Zoellner, Von Heinrich, Von Graevenitz, Von Tesnin, les auteurs des fameuses déportations de femmes et de jeunes filles qui soulevèrent la réprobation du monde entier, d'avoir autorisé des réquisitions abusives des travailleurs civils ;

Au fameux capitaine Himmel, d'avoir à Lille, le 26 février 1918, fait exercer des violences sur la personne du soldat Le Danté, qui refusait de travailler, et lui avoir fait subir un traitement inhumain à la Citadelle, notamment en le privant de nourriture ;

A. Toma, sous-officier, d'avoir à Tourcoing, dans la nuit du 5 au 6 novembre 1916, commis le crime d'homicide volontaire avec préméditation, sur la personne de M. Charles Vanhieuwersnyn et d'avoir exercé des violences contre des hommes et des femmes ;

Et enfin, à trois comparses, les soldats Ellinger, Bruno et Magold, leurs violences sur des prisonniers civils.

Au cours des débats, il fut donné connaissance de la déposition de l'évêque de Lille, Mgr Charost, devant la Commission d'enquête, en 1918, relatant ses protestations contre les déportations de femmes et jeunes filles, ainsi que d'une lettre adressée par un patriote lillois bien connu, M. Guérin, au général Von Graevenitz, contre les évacuations exécutées sans considérations d'âge et de situations.

Après le réquisitoire de M. le commandant Pierret, commissaire du Gouvernement, le Conseil, après en avoir délibéré condamne tous les accusés à deux ans d'emprisonnement et 200 fr. d'amende, maximum de la peine, à l'exception de Toma qui, à raison de son homicide volontaire, écope une condamnation aux travaux forcés à perpétuité.

Ajoutons à titre documentaire, que depuis l'arrestation du général Van Nathusius, les jugements rendus par contumace contre des allemands par les conseils de guerre français, seront désormais signifiés à personne par les soins du gouvernement du Reich.

LE POURVOI DE SEZNEC A ÉTÉ REJETÉ

Paris, 8. — La Chambre criminelle de la Cour de cassation vient, après réquisitoire de M. l'avocat général Mornet et plaidoirie de M. l'avocat à la Cour de cassation Talamon, de rejeter le pourvoi formé par Seznec qui avait été condamné à la peine des travaux forcés à perpétuité par la Cour d'assises du Finistère, pour avoir fait disparaître M. Louis Quémeneur, conseiller général du Finistère.

CONSEIL AU QUAI D'ORSAY

Paris, 8. — Les ministres et sous-secrétaires d'État à l'exception de MM. René Renoult, Clémentel, Justin Godart, François Albert, Daladier, Laurent-Eynac et Bénazet, se sont réunis ce matin au Quai d'Orsay en Conseil de Cabinet sous la présidence de M. Herriot.

M. Chautemps a saisi le Conseil des termes du projet de loi qu'il a préparé sur la réglementation de la vente et de la détention des armes.

Le Conseil a poursuivi l'examen du projet relatif à la création du Conseil économique national.

Le prochain Conseil des ministres aura lieu mardi matin à l'Elysée à 10 heures.

Encore un nouveau Cabinet Marx

LE PRÉSIDENT EBERT A FORMELLEMENT CHARGÉ LE CHANCELIER DE LE CONSTITUER.

Berlin, 8. — On apprend aux dernières nouvelles que le président Ebert qui a conféré hier soir avec M. Marx, la chargé formellement à nouveau de constituer coûte que coûte, le gouvernement sans perdre de temps, en raison des questions de politique extérieure qui nécessitent la présence du gouvernement jouissant de ses pleins pouvoirs.

La combinaison annoncée ce matin, envisageant la constitution d'un gouvernement minoritaire Marx composé d'un démocrate et d'un membre du parti du centre et sans populistes, semble donc avoir des chances de se réaliser assez promptement.

Dans les milieux parlementaires, on s'attend généralement à ce que le gouvernement envisagé puisse être constitué, ou bien ce soir, ou bien demain au plus tard.

LA DIÈTE PRUSSIENNE PRÉSIDÉE PAR BARTELS

Berlin, 8. — A la Diète prussienne, le candidat socialiste Bartels a été élu président, par 201 voix contre 178 recueillies par le candidat nationaliste Von Kries.

Pour la défense des Mutilés du Travail

UN MEETING VA ÊTRE ORGANISÉ LE 18 JANVIER A LILLE PAR L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SYNDICATS OUVRIERS DU NORD.

Les difficultés croissantes de la vie rendent chaque jour plus précaire la situation des mutilés du travail, dans notre laborieuse région du Nord.

Les accidentés du travail, il faut le reconnaître, sont actuellement traités en parents pauvres de la société. Les avantages accordés par la loi du 9 avril 1898, ne correspondent plus avec les besoins de la vie.

Que valent, en effet, les maigres pensions allouées aux victimes de l'usine, des chantiers, dans les conditions actuelles de l'existence ?

Elles réduisent à la famine, des milliers de travailleurs courageux, brisés par le fatalité. Depuis longtemps déjà, les organisations ouvrières ont inscrit à leur programme la refonte complète de la législation sur les accidents de travail. Par leur action persévérante, elles ont déjà réussi à faire voter les lois du 15 juillet 1922 et du 30 juin 1924 qui apportent quelques améliorations sensibles à la vie si angoissante de certaines catégories de mutilés intéressés.

Cela ne suffit pas, trop d'accidents, trop de malheureuses victimes du travail, sont encore abandonnées, délaissées, souffrent encore dans l'indigence. Il faut que leur situation soit améliorée.

En 1920 déjà, l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord, prenait énergiquement la défense des intéressés et s'occupait des améliorations à apporter aux lois en vigueur dans le monde du travail. Depuis lors, elle n'a cessé de poursuivre son action salvatrice.

En 1923 elle organisait, à Valenciennes, avec le concours de Trocmé et de Blémant, à Lille et à Dunkerque, avec le concours de Huyghe et du Docteur Verhaeghe, des réunions conférences très suivies, au cours desquelles étaient exposées les revendications et les droits des bénéficiaires des lois en vigueur. Depuis lors, la sous-commission parlementaire du groupe socialiste, s'est ralliée à la cause ouvrière et a établi une proposition de loi, basée sur le programme de la C. G. T., qui tend à donner satisfaction au monde du travail.

C'est cette proposition qu'il importe de faire aboutir et de porter à la connaissance de tous les travailleurs.

A cet effet, l'Union départementale des Syndicats ouvriers du Nord, *organise un meeting-conférence qui se tiendra à la Bourse du Travail de Lille, le dimanche 18 janvier prochain au cours duquel, sera exposée et étudiée, la situation des victimes du travail.*

A cette occasion, l'U. D. du Nord adresse aux organisations l'appel suivant :

AUX ORGANISATIONS SYNDICALES

« La C. A. de l'U. D. a examiné d'une façon toute particulière la situation faite aux mutilés du travail, par suite de l'indifférence des pouvoirs publics.

« Elle a estimé qu'il y avait lieu d'attirer sur le sort malheureux fait aux accidentés du travail, l'attention de l'opinion publique et de démontrer aux militants ouvriers du département, les avantages du projet de modifications aux articles de la loi de 1898 présenté par la C. G. T.

« D'autre part, un projet a été déposé à la Chambre des députés par le groupe parlementaire socialiste.

« Il reste à savoir s'il donne entière satisfaction.

« Enfin, les nombreuses observations que font les militants syndicalistes, s'occupant tout particulièrement de la défense des accidentés du travail sur des cas d'espèces, font qu'une conférence controverse est indispensable pour le Nord.

« *Celle-ci aura lieu à la Bourse du Travail de Lille, à 9 heures 45 du matin, le dimanche 18 janvier 1925.*

« Ont été pressentis pour y participer et exposer les modifications et dispositions nouvelles, la C. G. T. et le conseil judiciaire de Paris, le Secrétariat d'Hygiène de Lille, le groupe parlementaire socialiste et de nombreux avocats spécialisés en la matière.

« La question est de première importance et le devoir de toutes les organisations du département, est de se faire représenter par le plus grand nombre possible de délégués.

« Le monde du travail doit connaître la situation qui lui sera faite demain.

« Le secrétaire, HUYGHE ».

Parmi les personnalités qui ont déjà promis leur concours, il y a lieu de citer, Lapierre, représentant la C. G. T., Quillent du Conseil judiciaire de la C. G. T., Escoffier, auteur du projet de loi déposé, Saint Venant, Raoul Ryrard, députés, Moithy, Valentin, Blémant, Balavoine, avocats, Verhaeghe, conseiller général, docteur en médecine à Lille, etc. Lebas, retenu ailleurs, s'est fait excuser. Cette simple énumération témoigne de l'intérêt, que présentera le meeting.

Les mutilés du travail se comptent par milliers dans notre région industrielle. Rien qu'à Dunkerque le nombre des accidentés se chiffre en moyenne tous les ans par plus de 1400. De partout, afflueront donc les intéressés, désireux de faire entendre leurs revendications.

Puisse la voix des mutilés du travail, trouver auprès des pouvoirs publics l'écho qu'elle mérite !

M. P.

CRIMES, SUICIDES

LE CADAVRE D'UNE FEMME ASSASSINÉE, DANS UNE MARE

Nevers, 8. — On a découvert dans une mare proche de son habitation, à Saizy (Nièvre), le cadavre de Mme Villars.

Le corps portait des traces de coups donnés à l'aide d'un instrument contondant.

On suppose que Mme Villars a été assassinée, puis jetée dans la mare.

Le Parquet recherche l'auteur de ce meurtre.

ACQUITTEMENT D'UNE FEMME MEURTRIÈRE DE SON AMANT

Paris, 8. — Dans la nuit du 30 mars dernier, un coup de révolver terminait soudain une discussion violente qui mettait aux prises depuis plusieurs heures, la dame Martin et son amant, Maurice Simon, tous deux tenanciers d'un petit débit de vins à Montreuil.

La dame Martin, avait, en 1920, quitté son mari pour suivre Simon. Mais celui-ci, paresseux, brutal, vivait aux dépens de sa maîtresse. Après quelques tentatives de rupture, celle-ci se décidait enfin à liquider une situation devenue intenable et voulait vendre le petit fonds de commerce acheté peu de temps auparavant. En outre, elle promettait 5.000 francs au sieur Simon, afin qu'il s'en allât.

Mais dans la nuit du 30 mars, Simon qui avait bu, menaça sa maîtresse de son rasoir ouvert. Après intervention des voisins, la paix semblait revenue, lorsque rentré dans la chambre à coucher, Simon menaça Mme Martin, d'un révolver. Celle-ci prit peur, lui arracha l'arme, et tira sur lui.

Atteint au ventre et aux reins, l'ivrogne tomba mortellement blessé.

Hier, devant les assises de la Seine, Mme Martin a été acquittée après plaidoirie de Me Campinchi qui invoqua pour sa cliente le cas de légitime défense.

UN AMOUREUX ÉCONDUIT SE BRULA LA CERVELLE AU MOMENT D'ÊTRE ARRÊTÉ

Paris, 8. — Tandis qu'ils étaient tous deux employés dans un hôtel, 7, rue d'Olivet, un jeune homme, Jean Hugue, âgé de 30 ans, faisait une cour ardente à Mlle Renée Sivrais, âgée de 23 ans. Celui-ci repoussait opiniâtrement les assiduités de son soupirant qui, il y a quelques mois, avait quitté sa place et changé de domicile. Cependant, il revenait fréquemment revoir la jeune fille qui, chaque fois, l'éconduisait. Hier après-midi, vers 5 heures, Hugue, profitant du repos hebdomadaire de Mlle Sivrais, vint la relancer jusque dans la chambre qu'elle occupe 70, rue Vaneau. Encore une fois, toutes ses propositions furent repoussées. Hugue menaça la jeune fille de la tuer et de se donner la mort aussitôt. Un moment, Mlle Sivrais put s'échapper de sa propre chambre et vint se réfugier chez ses patrons, rue d'Olivet ; elle leur conta les poursuites dont elle était l'objet et un décida d'avertir la police.

Deux agents se rendirent rue Vaneau et sommèrent Hugue, qui, prostré sur le lit, s'était soudain redressé, d'évacuer les lieux. Hugue refusa et brandit un révolver. De peur qu'un accident ne survint au cours de la fusillade éventuelle, les gardiens simulèrent une retraite et se cachèrent aux aguets, dans l'escalier voisin. Hugue se barricada dans la chambre. Quelques minutes plus tard, les agents entendirent un coup de feu et le bruit d'une chute. Ils se précipitèrent ; la porte de la chambre fut enfoncée. Le malheureux qui s'était suicidé gisait sur le parquet la tempe trouée d'une balle.

MACABRE DÉCOUVERTE

Paris, 8. — On a trouvé hier soir, près du canal Saint-Martin, un paquet enveloppé dans un papier jaune, semblable à celui dont se servent les bouchers, contenant un kilo environ de boyaux, un peu d'intestins et un os paraissant provenir d'une côte. La police ne croit pas que cette trouvaille ait un rapport quelconque avec le mystère qui entoure l'homme coupé en morceaux.

UNE PATRONNE TUA SON OUVRIER

Beauvais, 8. — Au cours d'une discussion d'intérêt qu'elle eut avec son ouvrier Georges Kestelaere, Mme Laroche Sable de Bangy s'empara d'un révolver et le tua net d'une balle au cœur.

La meurtrière a été arrêtée ainsi que son mari, complice supposé.

UN DRAME MYSTÉRIEUX

Agen, 8. — L'autre soir, à la tombée de la nuit, Mme Lucienne Campagnol, âgée de 28 ans, épouse du secrétaire de la mairie de Massoules, canton de Pennes (Lot-et-Garonne), était grièvement blessée sur la route de Pennes, non loin de Massoules, par un coup de fusil qui l'atteignit dans le dos et derrière la tête.

Une enquête a amené l'arrestation d'un jeune métayer de 24 ans, Laurent Nouygarede, habitant Massoules, qui a prétendu avoir été simplement imprudent. Cependant, le jeune homme, après avoir tiré, chercha à se créer un alibi.

Certains prétendent que le jeune homme aurait agi par vengeance. D'autres prétendent que Nouygarède a réellement tiré par méprise. La justice éclaircira peut-être le mystère.

UNE MÈRE SE JETA A L'EAU AVEC SA FILLETTE

Strasbourg, 8. — Hier, vers la fin de l'après-midi, les laveuses du bateau-lavoir installé au quai Duxoerthel étaient intriguées par les allées et venues d'une jeune femme de mise modeste, qui tenait dans ses bras une fillette de deux ans. Brusquement, elles la virent descendre jusque sur le bord de l'eau et se précipiter avec son enfant dans la rivière la Bruche.

Aux appels des laveuses, le gardien du bateau-lavoir, aidé des quelques pompiers de garde, détachèrent une barque et, à l'aide de gaffes, eurent tôt fait de repêcher la mère et la fillette déjà évanouies. Grâce aux appareils d'inhalation du poste des pompiers, elles furent ramenées à la vie. Transportées à l'hôpital civil, elles y ont reçu des soins énergiques et leur état n'inspire plus d'inquiétude.

La désespérée est une dame Ernestine Buber, 33 ans, de Mutzig, qui était venue dans la journée à Strasbourg. Son enfant étant malade et craignant de ne pouvoir le faire soigner, elle décida de se supprimer avec lui.

UN PRISONNIER SE TUA EN SAUTANT D'UN EXPRESS

Colmar, 8. — Le 4 juillet 1923, au cours d'une rencontre entre deux gardes-chasse et un braconnier dangereux nommé Walter et demeurant à Iszenheim, le braconnier blessa grièvement le garde Maetz et fut lui-même blessé. Le même soir, les gendarmes arrêtèrent Walter et, vu ses blessures, le conduisirent à l'hôpital de Soultz. Walter réussit malgré ses blessures et la surveillance, à s'enfuir par une fenêtre.

On supposa le braconnier en Allemagne, bien qu'une mauvaise réception risquât de l'y attendre, Walter étant ancien légionnaire.

Au cours de la session des assises de juillet dernier, Walter fut condamné, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité. Or, le 9 novembre, on apprenait que Walter avait été arrêté à Paris, rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par une patrouille de police qui trouva sur lui une somme de 17.500 francs, que Walter prétendit avoir reçue d'un ami, qui l'aurait volée, disait-il, à un commerçant, pendant la fête de Colmar.

Mardi dernier, Walter, qui devait être amené à la prison de Colmar, était installé dans un compartiment de l'express Lyon-Strasbourg, entre deux gendarmes. A Eguisheim, à 4 kilomètres de Colmar, il bondit, rapide comme l'éclair, sur la portière, qu'il parvint à ouvrir, malgré les menottes. Il voulut sauter du train. Un gendarme le retint, mais, en danger d'être entraîné sur les rails, il lâcha le prisonnier et tira le signal d'alarme.

Le train stoppa et on trouva Walter étendu sur le rail, la tête broyée.

Le blessé expira aussitôt.

Hommage à un héros

La Légion d'Honneur remise à la mère d'un brave de Quesnoy-sur-Deûle, fusillé par les Allemands

MADAME VANDECAPPELLE, REÇOIT LA CROIX DE SON FILS

Dans notre numéro portant la date du 12 décembre, de l'année dernière, nous avons relaté dans quelles conditions, le jeune Emile Vandecappelle, 20 ans, ouvrier agricole de Quesnoy-sur-Deûle et son camarade Emile Lemaire, furent fusillés par les Allemands le 6 Octobre 1914.

Tous deux, on se souvient, furent surpris par ces derniers au moment où, s'étant aventurés assez loin de nos lignes, ils secouraient des blessés français.

Sans aucune forme de jugement, ils furent exécutés sur le champ.

Le 7 Décembre 1924, un décret ministériel, nommait à titre posthume, Emile Vandecappelle, Chevalier de la Légion d'Honneur.

Hier, on remettait les insignes de cet ordre à la mère du fusillé.

Cette cérémonie des plus touchantes, se déroula à la mairie de Quesnoy-sur-Deûle.

C'est M. Dervaux, premier adjoint au maire, qui remit à la pauvre maman, dont on devine sans peine l'émotion, la Croix des Braves et le Diplôme accompagnant celle-ci.

Mme Vandecappelle, que ses deux filles accompagnaient, n'eut que la force de remercier brièvement M. Dervaux, lui-même fort ému.

Dans le pays, on se demande avec juste raison, pourquoi Emile Lemaire n'a point été l'objet d'une semblable mesure.

Explique cela qui pourra !

MACABRE DÉCOUVERTE

Paris, 8. — On a trouvé hier soir, près du canal Saint-Martin, un paquet enveloppé dans un papier jaune, semblable à celui dont se servent les bouchers, contenant un kilo environ de boyaux, un peu d'intestins et un os paraissant provenir d'une côte. La police ne croit pas que cette trouvaille ait un rapport quelconque avec le mystère qui entoure l'homme coupé en morceaux.

UNE PATRONNE TUA SON OUVRIER

Beauvais, 8. — Au cours d'une discussion d'intérêt qu'elle eut avec son ouvrier Georges Kestelaere, Mme Laroche Sable de Bangy s'empara d'un révolver et le tua net d'une balle au cœur.

La meurtrière a été arrêtée ainsi que son mari, complice supposé.

UN DRAME MYSTÉRIEUX

Agen, 8. — L'autre soir, à la tombée de la nuit, Mme Lucienne Campagnol, âgée de 28 ans, épouse du secrétaire de la mairie de Massoules, canton de Pennes (Lot-et-Garonne), était grièvement blessée sur la route de Pennes, non loin de Massoules, par un coup de fusil qui l'atteignit dans le dos et derrière la tête.

Une enquête a amené l'arrestation d'un jeune métayer de 24 ans, Laurent Nouygarede, habitant Massoules, qui a prétendu avoir été simplement imprudent. Cependant, le jeune homme, après avoir tiré, chercha à se créer un alibi.

Certains prétendent que le jeune homme aurait agi par vengeance. D'autres prétendent que Nouygarède a réellement tiré par méprise. La justice éclaircira peut-être le mystère.

UNE MÈRE SE JETA A L'EAU AVEC SA FILLETTE

Strasbourg, 8. — Hier, vers la fin de l'après-midi, les laveuses du bateau-lavoir installé au quai Duxoerthel étaient intriguées par les allées et venues d'une jeune femme de mise modeste, qui tenait dans ses bras une fillette de deux ans. Brusquement, elles la virent descendre jusque sur le bord de l'eau et se précipiter avec son enfant dans la rivière la Bruche.

Aux appels des laveuses, le gardien du bateau-lavoir, aidé des quelques pompiers de garde, détachèrent une barque et, à l'aide de gaffes, eurent tôt fait de repêcher la mère et la fillette déjà évanouies. Grâce aux appareils d'inhalation du poste des pompiers, elles furent ramenées à la vie. Transportées à l'hôpital civil, elles y ont reçu des soins énergiques et leur état n'inspire plus d'inquiétude.

La désespérée est une dame Ernestine Buber, 33 ans, de Mutzig, qui était venue dans la journée à Strasbourg. Son enfant étant malade et craignant de ne pouvoir le faire soigner, elle décida de se supprimer avec lui.

UN PRISONNIER SE TUA EN SAUTANT D'UN EXPRESS

Colmar, 8. — Le 4 juillet 1923, au cours d'une rencontre entre deux gardes-chasse et un braconnier dangereux nommé Walter et demeurant à Iszenheim, le braconnier blessa grièvement le garde Maetz et fut lui-même blessé. Le même soir, les gendarmes arrêtèrent Walter et, vu ses blessures, le conduisirent à l'hôpital de Soultz. Walter réussit malgré ses blessures et la surveillance, à s'enfuir par une fenêtre.

On supposa le braconnier en Allemagne, bien qu'une mauvaise réception risquât de l'y attendre, Walter étant ancien légionnaire.

Au cours de la session des assises de juillet dernier, Walter fut condamné, par contumace, aux travaux forcés à perpétuité. Or, le 9 novembre, on apprenait que Walter avait été arrêté à Paris, rue Notre-Dame-de-Bonne-Nouvelle, par une patrouille de police qui trouva sur lui une somme de 17.500 francs, que Walter prétendit avoir reçue d'un ami, qui l'aurait volée, disait-il, à un commerçant, pendant la fête de Colmar.

Mardi dernier, Walter, qui devait être amené à la prison de Colmar, était installé dans un compartiment de l'express Lyon-Strasbourg, entre deux gendarmes. A Eguisheim, à 4 kilomètres de Colmar, il bondit, rapide comme l'éclair, sur la portière, qu'il parvint à ouvrir, malgré les menottes. Il voulut sauter du train. Un gendarme le retint, mais, en danger d'être entraîné sur les rails, il lâcha le prisonnier et tira le signal d'alarme.

Le train stoppa et on trouva Walter étendu sur le rail, la tête broyée.

Le blessé expira aussitôt.

« JE DOIS MOURIR DE MA PROPRE INVENTION »

Londres, 8. — « Je vous mourir de ma propre invention. N'est-ce pas comique ? » C'est ainsi que débutait une lettre adressée au coroner de son quartier par un chimiste allemand nommé Joseph Born, qui s'est empoisonné, il y a quelques jours dans un jardin public de Kensington.

Jadis, il était professeur à l'Université de Genève. Ayant hérité d'une somme de 00.000 livres sterling, Born l'avait consacrée à la recherche du moyen de fabriquer à bon marché des drogues coûteuses. Malheureusement le savant n'était pas homme d'affaires, et c'est en vain qu'il chercha, à Londres, un acquéreur pour ses formules. A bout de ressources, il décida de se donner la mort.

Cependant, l'invention du malheureux n'était pas sans valeur.

Un échantillon de nicotine synthétique, soumis par lui à une maison de produits chimiques anglaise, parut entièrement satisfaisant aux experts de la firme en question, et la drogue fabriquée commercialement ne devait coûter que le quart de son prix de revient actuel. Le directeur avait donc décidé d'acheter pour la somme de 2.000 livres le procédé secret de Born, mais il y avait encore quelques essais à faire et quelques formalités à remplir.

Ignorant qu'il était à la veille du succès, le professeur Born se donna donc la mort en avalant la drogue à l'invention de laquelle il avait consacré la plus grande partie de sa vie.

Fait à noter : le médecin légiste qui a pratiqué l'autopsie a déclaré que le décès du désespéré était dû à l'absorption d'un poison inconnu, ce qui semblerait prouver qu'il s'agit bien là d'une découverte qui aurait pu être sensationnelle.

Le "modus vivendi" franco-allemand

M. RAYNALDY LE CONSIDÈRE ENCORE COMME ÉTANT RÉALISABLE

Paris, 8. — A l'issue du Conseil de cabinet, M. Raynaldy, répondant aux questions des journalistes, a dit qu'il comptait s'entretenir demain, avec le délégué allemand, M. Treudelenburg, et qu'il conservait l'espoir qu'un « modus vivendi » restait possible. Toutefois le ministre a ajouté qu'il ne pourrait pas accepter un « modus vivendi » analogue à celui que l'Italie et l'Allemagne ont adopté, l'Italie ayant accepté la clause de la nation la plus favorisée que la législation française ne permet pas et qui, d'ailleurs, réduira au chômage une grande partie de l'industrie française.

Le ministre a ajouté qu'une information de Berlin sur le règlement provisoire qu'aurait présenté la délégation française est inexacte, notamment en ce qui concerne la prolongation sans limites du régime spécial de l'Alsace et de la Lorraine. Un « modus vivendi » ne peut avoir, en effet, qu'une durée limitée.

LES NÉGOCIATIONS DEVRAIENT ÊTRE CONTINUÉES DIT M. TRENDELENBOURG

Berlin, 8. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin pour entendre le rapport de M. Trendelenbourg sur l'état des négociations franco-allemandes.

Une agence déclare apprendre à ce sujet, que M. Trendelenbourg a fait valoir que le projet français d'un accord provisoire était inacceptable pour le gouvernement allemand, mais que néanmoins, les négociations devraient être continuées.

M. Ernest Soulière s'est brûlé la cervelle

IL CRAIGNAIT DES RESPONSABILITÉ DANS LA GESTION D'UN RAVITAILLEMENT.

Toulouse, 8. — Cette nuit, dans un hôtel de la rue Victor-Hugo, M. Ernest Soulière, 58 ans ingénieur agronome, directeur des services agricoles du Finistère, s'est suicidé de deux coups de revolver.

Le drame a eu lieu dans la chambre qu'habitait le défunt et qui est située au quatrième étage.

On a trouvé dans ses poches de M. Soulière deux lettres : L'une adressée au commissaire de police, M. Sacazo ; l'autre au Préfet du Finistère.

Le défunt explique qu'il se donne volontairement la mort par crainte des responsabilité encourues dans la gestion du ravitaillement du Finistère, rien ne personnellement il n'ait rien à se reprocher. Le désespéré, contre lequel un mandat d'arrêt avait été décerné le 28 décembre dernier par le juge d'instruction de Quimper, était parti depuis le mois de septembre. Il était descendu le 4 janvier à l'Hôtel où il s'est suicidé, sous le faux nom de M. Etienne Sarlan.

UN AVION CONTENAIT 2 SQUELETTES

Amiens, 8. — Une équipe d'artificiers vient de découvrir dans le bois de Saint-Pierre-Vaast, à l'est d'Amiens, un avion français tombé entre 1916 et 1918 contenant deux squelettes. Des ordres ont été donnés afin d'essayer d'identifier cet avion.

COURTELINE A SUBI L'AMPUTATION D'UN PIED

Paris, 8. — A l'hôpital Péan où il est actuellement en traitement, on déclare ce matin que M. Georges Courteline a passé une bonne nuit et que son état est aussi satisfaisant que possible. Le célèbre écrivain avait subi l'amputation d'un pied.

LE MEDIUM PLAGIAIRE !

Paris, 8. — Hier, devant la troisième chambre du tribunal correctionnel est venu le procès intenté par M. Maurice de Waleffe au banquier roumain Stefanescou, auquel il réclame 100.000 francs de dommages-intérêts pour contrefaçon littéraire d'un de ses romans.

En 1923, M. de Waleffe faisait paraître à Paris un roman égyptien, « La Reine Taïa ». Peu après, il apprenait avec stupéfaction qu'une revue roumaine de Bucarest commençait la publication d'un roman recueilli sous la dictée d'un médium par Mlle Mimy Stefanescou, fille d'un banquier, dont le premier chapitre reproduisait presque intégralement le texte de son propre roman « La Reine Taïa ».

Mis en demeure de s'expliquer sur l'origine de cette œuvre le banquier roumain expliqua qu'en 1916, à la suite d'une séance de spiritisme donnée en son hôtel particulier par le médium Nicolescou, celui-ci avait dicté à sa fille l'œuvre qu'elle publia aussitôt dans la revue de Bucarest en indiquant qu'elle n'avait fait que la recueillir. Mettant alors en cause M. de Waleffe, le banquier objecta que ce dernier devait avoir eu connaissance de son côté d'une copie de la dictée faite par le médium et qu'il s'en était inspiré pour écrire « La Reine Taïa ».

M. de Waleffe répliqua que son roman avait déjà paru en 1906 sous le titre « Le Perlos vert » et qu'alors le plagiat était flagrant de la part de Mlle Stefanescou et de son étrange collaborateur. C'est à la suite de ce différend que M. de Waleffe assigna le banquier en dommages-intérêts. Le jugement sera rendu à huitaine.

IRRESPONSABILITÉ PATERNELLE

Paris, 8. — La huitième Chambre de la Cour avait à statuer, hier, sur une intéressante question de responsabilité.

Un jeune ouvrier mineur, avait dérobé à son patron un carnet de chèques dont il usa abondamment. Le patron réclama au père du jeune homme, le remboursement de ce qui lui avait été volé.

Mais après plaidoirie de Mes Braibant, Henri Bonnet et Pierre Laval, la Cour a décidé que le jeune ouvrier étant sous la surveillance de son patron au moment où le vol fut commis c'est ce dernier qui doit être tenu pour responsable.

Cet arrêt n'est d'ailleurs que la confirmation du jugement du tribunal.

QUATRE VICTIMES D'UNE EXPLOSION DE MINE

Marseille, 8. — Une grave explosion s'est produite l'autre soir, aux mines de Greasque, à l'heure où les équipes de nuit prennent leur travail.

Un coup de mine ayant raté, un groupe d'ouvriers forait un nouveau trou à quelques centimètres. C'est alors que le coup raté explosa, quatre mineurs furent grièvement blessés. L'un d'eux, Dominique Cataneo, sujet italien, 34 ans, fut immédiatement transporté à l'hôpital de Greasque, où il mourut quelques heures après des suites de ses blessures.

José Diaz Seirao Boggquino et Manuel Lamprea sont grièvement blessés ; Diaz a dû être transporté à l'hôpital de la Conception, à Marseille, son état s'étant subitement aggravé.

LA ROSETTE ROUGE A UN INSTITUTEUR

Paris, 8. — M. Jules Renard, instituteur honoraire, qui a dirigé pendant 20 ans l'école publique de garçons de Karguentah (Oran) a été promu au grade d'officier de la Légion d'honneur par décret en date du 29 décembre 1924. Chevalier du 18 juin 1904.

M. ET Mme GEORGEL ATTAQUÉS A MARSEILLE

Marseille, 8. — Cette nuit, vers 10 h. 30, M. et Mme Georgel rentraient à leur hôtel, place Sadi-Carnot, quand un individu qui les suivait depuis un instant a arraché brusquement à Mme Georgel son sac à main qui contenait 2 400 francs et s'est enfui.

Lancé à la poursuite du bandit, M. Georgel a fait une chute au moment où il essuyait un coup de revolver du voleur qui a réussi à disparaître.

M. Georgel n'a pas été atteint.

Il a pu saisir la casquette et le foulard du chenapan qui est activement recherché.

UNE CHALOUPE VIDE DU « CASTOR » EN FACE DE MARIAKERKE

Bruxelles, 8. — En face du poste de sauvetage de Mariakerke, une chaloupe de sauvetage du bateau français « Castor » du Havre a été retrouvée ce matin. La chaloupe était vide.

LE GÉNÉRAL SARRAIL A REÇU LE PATRIARCHE MARONITE

Beyrouth, 8. — Le patriarche Maronite est venu de sa résidence d'hiver rendre visite au général Sarrail. Tous les évêques l'accompagnaient.

L'entrevue qui a duré quarante minutes, a été extrêmement cordiale. Le patriarche a affirmé l'attachement indéfectible des Maronites à la France et exprimé sa confiance dans son représentant.

Le général Sarrail dans sa réponse, a assuré que la France ne saurait changer envers qui ne change pas.

POUR LE TRIOMPHE DU SOCIALISME

Bruxelles, 8. — « Le Peuple » écrit, à l'occasion de la visite des délégués des internationales ouvrière et socialiste à Charleroi et dans le centre :

Un meeting a eu lieu dans la soirée à La Louvière où MM. Mertens, Ton Shaw, Nikakausky, Bracke et Vandervelde ont pris successivement la parole.

Les orateurs ont convié le prolétariat à continuer énergiquement le combat, qui doit assurer le triomphe du socialisme.

NOUVEAU CABINET ALBANAIS

Rome, 8. — On mande de Tirana :

Le Cabinet Albanais est constitué sous la présidence de M. Zogu, tenant les affaires intérieures.

Le raid Tunisie-Tchad sur auto-chenilles

LES ÉTAPES ET LE RAVITAILLEMENT ONT ÉTÉ MINUTIEUSEMENT ÉTUDIÉS.

Tunis, 8. — L'itinéraire de la mission qui doit se rendre de Tunisie au Tchad a été soigneusement étudié, depuis dix-huit mois, par le résident général de Tunis lui-même, son cabinet militaire et les officiers des affaires indigènes, et on peut dire jusqu'à l'heure actuelle rien n'est laissé au hasard. Les cartes des régions traversées par la caravane automobile ont été minutieusement dressées et les voyageurs savent actuellement d'une façon rigoureusement exacte ce qu'ils rencontreront sur leur route : accidents de terrain, obstacles, eaux, nature du sol, etc.

Les étapes ont été arrêtées après de savantes études et le ravitaillement a été établi pour ainsi dire mathématiquement. Huit arrêts ont été prévus entre Gabes et N'Guigni, point terminus du voyage, sur les rives du Tchad. Ce sont : Gabès, Birkacira, 255 kilomètres ; Birkocira-Djemien, 70 kilomètres ; Birpister-Fort Polignac, 480 kilomètres ; Fort Polignac-Djanet, 375 kilomètres ; Djanet-Inezzam, 230 kilomètres ; Inezzam-Djade, 325 kilomètres ; Djade-Bilma, 246 kilomètres ; Bilma-N'Guigni, 525 kilomètres. Ce qui fait un parcours en droite ligne de 6,272 kilomètres aller et retour, qu'il convient de majorer d'un huitième environ pour tenir compte des détours inévitables et des déviations de route possibles, soit 7.000 kilomètres.

La mission voyagera en six voitures Citroën à chenilles, quatre moteurs de dix chevaux, qui pourront marcher à une vitesse horaire de 25 kilomètres en palier, sur terrain consistant, 15 kilomètres en sable mou, 40 kilomètres en dunes. Trois voitures traîneront une remorque chacune.

Chaque voiture emporte 370 litres d'essence et 40 litres d'eau en plus des 40 litres contenus dans le radiateur.

La mission voyagera à raison de trois voyageurs par voiture. Pendant les haltes, deux des passagers coucheront sur les banquettes, tandis que le troisième couchera sur un lit pliant près de la voiture, aux parois de laquelle une tente sera accrochée. La défense de la mission, qui devra traverser, sur environ 1.000 kilomètres, une région en pleine dissidence, sera assurée par une section de mitrailleuses à deux pièces, commandée par un officier de